

Résolution adoptée par la commission PNUE lors du NUSAB 2022

SESSION : NUSAB 2022

FORUM : Commission PNUE

THEME : la protection de l'environnement , au service des droits et conditions de vie des minorités

REDACTEUR : Mexique

L'Assemblée générale,

Rappelant que l'ONU une organisation fondée sur les principes d'égalité souveraine de tous les États membres en vertu de la Charte des Nations Unies,

Considérant la situation sanitaire mondiale différente, particulière, spéciale par rapport aux années précédentes,

Constatant avec préoccupation la réalité du changement climatique et l'urgence à agir à l'international,

Reconnaissant la part de responsabilité des pays les plus industrialisés dans l'aggravation de la situation climatique et la nécessité de préserver le lien entre les minorités et leur environnement,

Déplorant une inégalité en matière de moyens pour que les pays du Sud puissent faire face aux conséquences de ce changement climatique

Affirmant qu'une amélioration de la situation ne sera possible qu'au terme d'un long travail de collaboration entre les Etats et leurs populations autochtones sous l'égide de l'ONU,

Ayant pris connaissance avec satisfaction de la place accordée à l'environnement dans la constitution politique de certains Etats membres, dont les Etats-Unis mexicains ayant mis en place des sanctions légales en cas de détérioration environnementale,

Gardant à l'esprit que le Programme des Nations Unies pour l'environnement est d'assister les pays dans la mise en oeuvre de politiques environnementales, montrer la voie et encourager la coopération pour protéger l'environnement,

En remerciant le PNUE pour ses projets et son engagement en faveur de la protection de l'environnement,

1. *Propose* la mise en place d'organisations au niveau national, d'offices ayant pour but de gérer l'exploitation de la forêt en tant que ressource à protéger et exploiter raisonnablement avec l'aide de l'Etat
2. *Désire* mettre en oeuvre des plans d'action se focalisant sur les secteurs clés sur lesquels se basent la stabilité économique des pays, adapter l'économie et le mode d'agriculture au changement climatique pour allier aménagement des territoires et écologie
3. *Enonce* une réforme des ressources d'énergie fossiles et polluantes afin de les moderniser et limiter leur impact sur l'environnement
4. *Avance* une réforme du secteur eau pour que la gestion de cette ressource essentielle mais fragile soit mieux effectuée tout en garantissant l'accès à une eau potable et de qualité pour tous
5. *Met en avant* la création d'un fonds monétaire international qui compenserait les sacrifices faits par les pays pour protéger l'environnement au détriment de leur économie
6. *Conseille* aux Etats de sensibiliser leur population à l'enjeu de protection de l'environnement via la publicité et surtout l'éducation dans les écoles en accueillant des intervenants, organisation de conférences et visite de territoires protégés en partenariat avec l'UNESCO
7. *Préconise* l'organisation de référendums visant les minorités pour être à leur écoute et s'assurer de prendre des décisions qui respectent leurs droits et n'impacteront pas leur mode de vie
8. *Suggère* la rédaction de rapports annuels permettant d'évaluer la situation environnementale au niveau du pays année après année pour garder une trace de son évolution et avoir plus de visibilité sur les objectifs à tenir ou les efforts à consolider
9. *Conseille* d'accélérer la transition écologique en mettant à disposition des « chèques énergie », une rémunération mensuelle qui permettrait aux habitants d'équiper leur logement avec des installations respectueuses de l'environnement
10. *Propose* l'instauration d'une taxe écologique pour les entreprises souhaitant s'installer sur des aires protégées ou habitées par des minorités ainsi que leur contribution financière à l'achat d'infrastructures neuves comme des points d'eau ou des panneaux solaires